

**ANNEXE : Documents nécessaires pour l'obtention de l'exonération douanière des marchandises importées pour le compte d'Enabel**

**1- PIECES A FOURNIR PAR UN FOURNISSEUR ADJUDICATAIRE D'UN MARCHE PUBLIC**

- Bon de commande ou notification d'adjudication du marché ;
- Facture(s) commerciales des marchandises ;
- Factures adressées à Enabel pour des livraisons partielles ;
- Connaissancement : si transport maritime ;
- Lettre de Transport Aérien (LTA) : si transport aérien ;
- Liste de colisage ;
- Certificat d'origine (ou tout document indiquant l'origine des marchandises) ;
- Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison (BESC) : si transport maritime ;
- Déclaration d'exportation.

**NB :**

- Ces documents d'expédition doivent être envoyés au Coordonnateur Logistique d'Enabel : [achille.dalmeida@enabel.be](mailto:achille.dalmeida@enabel.be), **dès l'embarquement du pays d'export**, en vue d'anticiper et de réduire les surcoûts éventuels au port et à l'aéroport de Cotonou
- Le fournisseur doit lui-même commettre un transitaire qui s'occupera de l'accomplissement des formalités douanières à l'import au Bénin

**2- PIECES A FOURNIR PAR Enabel AU FOURNISSEUR APRES OBTENTION DES DOCUMENTS**

- Demande d'Admission en Franchise (DAF) : à faire signer par le MAEC si besoin ;
- Demande d'Enlèvement Direct par procédure simplifiée et d'exonération des droits et taxes (DED) ;
- Procuration pour le fournisseur ;
- Ordre de Dédouanement pour le transitaire du fournisseur : si transport maritime ;
- Attestation d'exonération douanière ;
- Convention de coopération ou Accord de siège ;
- Carte de service/d'importateur d'Enabel ;
- Attestation IFU.

**NB :**

- Délai de fourniture de ces documents : 01 semaine (si pas signature MAEC)
- Délai de fourniture de ces documents : 02 à 03 semaines (si avec signature MAEC)
- En tout état de cause, les délais réels dépendent de l'administration publique
- **Toute réclamation portant sur les frais de stockage et de gardiennage liés à la durée prolongée des marchandises, les frais portuaires et aéroportuaires de façon générale, ne saura être acceptée car le soumissionnaire est censé prendre connaissance de la réglementation douanière existante dans le pays.**